

## Manifeste Vignes et Vins

Depuis plus d'une dizaine d'années, de nombreuses études scientifiques et médicales **confirment l'intérêt d'une consommation modérée** du vin : relations sociales plus cordiales, digestion plus facile, action protectrice contre les maladies cardio-vasculaires et l'infarctus, contre les maladies neurologiques et d'Alzheimer, propriétés anticancéreuses et antioxydants. (voir annexes à la suite) C'est pourquoi l'OMS (Organisation Mondiale de la santé) ne fait pas d'objection à la consommation régulière et modérée du vin. Boire un à deux verres de vin durant les repas est très utile à la santé et n'est pas contraire à la sécurité routière !!!!

La seule diminution naturelle de la consommation de vin en France est largement suffisante pour satisfaire aux objectifs des vrais professionnels de la santé et il n'est nul besoin d'agresser et de culpabiliser les actifs de diverses branches professionnelles qui contribuent au bon équilibre de la balance commerciale de la France, participent à la création de nombreux emplois. Si la France est l'une des premières destinations touristiques du monde, elle le doit à la qualité de sa gastronomie et de ses vins, à la diversité de ses paysages protégés souvent par la vigne, à son patrimoine architectural lié souvent à la viticulture, et à la vertu de son accueil dans lequel le vin est très présent. Le vin est la boisson habituelle et quotidienne des populations européennes depuis au moins 2500 ans dont le régime alimentaire est cité en exemple par de très nombreux nutritionnistes dans le monde. Avec le blé, il a été l'un des facteurs du développement de la civilisation gréco romaine dont nous sommes les héritiers et les continuateurs, ils sont même devenus les symboles religieux les plus représentatifs. Durant cette longue période la consommation modérée et raisonnée de vin n'a eu que des effets positifs sur la santé humaine, sur la création culturelle, artistique, sur le sens de la beauté, le goût du vrai, de l'attention portée à autrui, de la connivence. Il a contribué à transmettre une mémoire, des traditions, un sentiment d'appartenance, et un appétit d'universalité. Il fait partie intégrante de notre culture... Il n'y a pas de raison objective pour que cela change à notre époque.

Les excès de consommation de vin sont néfastes comme tous les excès le sont pour la santé humaine. Une alimentation trop riche en lipides, en protéines ou en sucre induit des déséquilibres physiologiques infiniment plus dommageables pour la santé et les finances publiques.

Une pétition nationale « **Sauvons la loi Evin** » a été lancée à la suite du vote, au Sénat, d'un amendement à la loi sur la Ruralité.

Selon les auteurs, l'amendement voté au Sénat aurait pour conséquence « *une augmentation de la consommation de vins, donc une aggravation de la situation, car le vin, quelles que soient son appellation et sa qualité, contient 12 % d'alcool et l'excès d'alcool, est un déterminant majeur de santé publique* ».....

La consommation du vin est, maintenant sans faux semblant, l'accusée principale de l'alcoolisation de la société française, accusation portée par des structures et des personnes, financées directement ou indirectement, en grande partie, par des Fonds Publics.

Par une série d'amalgames déloyaux, que de nombreux commentateurs reprennent à la télévision, dans la presse, sans critique objective, la consommation de vin est accusée d'altérer la santé des français, de provoquer de l'insécurité sur les routes et dans la société, d'induire un coût social très important, d'être le facteur principal de démence, la 2<sup>e</sup> cause de retard mental.....

Nous contestons fermement ces affirmations pseudo scientifiques, compilation intellectuellement malhonnête de données statistiques, qui altèrent la noble cause de la lutte contre les abus alcooliques. (Consulter annexes argumentaires à ce manifeste).

Un groupe de vignerons, de professionnels, de scientifiques de toutes les régions Françaises. Signez cette pétition pour le maintien d'une activité importante de notre pays, respectueuse de la vie, et porteuse d'une part précieuse de notre culture.

# Manifeste Vigne et Vins

## Annexes

### La pétition lancée par les militants de la cause anti-vin est fondée sur des données et des amalgames contestables

- l'amendement voté au Sénat entraînerait une augmentation de la consommation du vin
- l'excès d'alcool serait un déterminant majeur de santé publique qui induit chaque année :
  - .au moins 45 000 morts prématurées par cancers, cirrhoses et démences alcooliques,
  - .au moins 3 000 décès par accidents de la voie publique,
  - .la consommation d'alcool entraînerait un coût social de 17,6 milliards € par an équivalent à 1,42 % du PIB, soit 299,76 € par habitant et par an ;
  - les deux tiers des patients soignés en France pour des problèmes d'alcool seraient dépendants au vin,
  - l'excès d'alcool constituerait
    - .le premier facteur crimino-gène,
    - .la première cause de démence avant 60 ans,
    - .la 2ème cause de retard mental ;

### 1° La consommation de vin en France

La diminution de la consommation de vin est constante en France depuis 35 années, tous les paramètres le confirment, (1970, 118 l. par français de + de 14 ans, prévisions 2006, 54 l.) les consommateurs réguliers de vin qui représentaient en 1980, 47% de la population de + de 14 ans n'étaient plus que 23,5% en 2000, et la réduction de consommation concerne plus les jeunes que les plus âgés. Les jeunes de 15 à 19 ans étaient 9% à consommer régulièrement du vin en 1980 ne sont plus en l'an 2000 que 0,8%. Dans cette tranche d'âge, ils sont maintenant 84,2% à ne plus consommer de vin, même occasionnellement. [www.onivins.fr](http://www.onivins.fr)

En 10 ans (1992/2002) la réduction de consommation en France par personne de plus de 14 ans a été de 12,8 % (9,8 litres) . Cette tendance baissière se confirme en 2003/2004 par l'effet cumulé des contraintes de circulation automobile et de la culpabilité induite par la communication négative des Pouvoirs Publics utilisant le vin comme exemple de risque d'alcoolémie au volant.

La DGDDI (Ministère des Finances) vient de nous communiquer les dernières données officielles de la consommation de vins, sur les 7 derniers mois connus (2003/2004). Elle recule globalement d'un peu plus de 1 million d'hl (-5,3 %). Cette baisse concerne pour 40 % les vins d'appellation, dont la consommation taxée diminue sur sept mois d'environ 410 000 hl à 8,86 Mhl (-4,4%), et pour 60 % les autres vins qui reculent d'un peu plus de 600 000 hl à 9,25 Mhl (-6,1 %). <http://www.douane.gouv.fr/finc.asp?page=e.service/statvite>

La consommation de vin n'est pas le facteur croissant d'alcoolisation de la société française.

### 2° Les accidents de la route due à l'alcoolémie :

Selon les données de l'OFDT (Office Français des Drogues et Toxicomanies), [www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr) principal fournisseur de données aux ligues anti-alcooliques, 50% des accidents mortels de 21 h. le vendredi à 7h le lundi de la tranche d'âge masculine 18/24 ans sont le fait de personnes ayant une alcoolémie illégale, et rares sont ceux qui à cet âge et cette heure de la nuit consomment du vin.

En 2002 : il y eu 232 317 contrôles d'alcoolémie positive de conduite automobile sur 8 000 000 de contrôles, soit 2,91 %. On a constaté 1913 décès avec alcoolémie illégale. 444 personnes ont été condamnées à de la prison ferme pour délit routier toutes causes confondues.

En 2003 il y a eu une augmentation des contrôles d'alcoolémie de 15%, et une réduction des accidents mortels avec alcoolémie illégale de 17,4% par rapport à 2002 soit 269 décès de moins. C'est la tranche d'âge des 18/24 ans masculine qui est très largement touchée par les décès dus à des accidents routiers, la moyenne des décès, toutes tranches d'âges s'établit en 2003 à 100 décès par million d'individus, les 15/19 ans sont à 160 décès et les 18/24 ans sont à 225 décès par million. De plus les 18/24 ans meurent la nuit, 60% contre 39% en moyenne toutes tranches d'âge et 43% le week end contre 32% .

*Il y a donc eu un très léger accroissement (environ 2%) de la mortalité réelle dans cette classe d'âge. Là encore l'interprétation est difficile, les dernières études de l'observatoire interministériel de sécurité routière mettent en évidence un accroissement de la part des accidents avec présence d'alcool à un taux illégal chez les jeunes conducteurs, comparativement aux conducteurs plus âgés. On estime que 2,5% des conducteurs sont en alcoolémie illégale et que 16,5% des accidents mortels concernent des personnes en alcoolémie illégale (INRETS) .*

[www.inrets.fr](http://www.inrets.fr)

### **3° le facteur criminogène de la consommation de vin :**

4 113 882 crimes et délits constatés en France. Il est intellectuellement malhonnête de laisser croire au public que le vin est responsable de plus de la moitié de ces faits. La courbe de diminution de la consommation du vin en France est tout à fait contradictoire de la courbe de l'augmentation des crimes et délits.

Les spécialistes de la criminologie, Française et Internationale, s'accordent généralement pour dire que le nombre d'alcooliques criminel ne démontre pas la responsabilité de l'alcool.

A titre de simple exemple, nous relevons que 13, 5% des personnes incarcérés en France consommeraient abusivement de l'alcool. Mais il y a plus important, 95% des incarcérés ont un parcours familial et social atypique. La désocialisation s'avère être le seul facteur commun aux incarcérés, pas le vin. La méthode consistant à cumuler les chiffres officiels de la délinquance criminelle et routière, qui pourrait laisser penser que le vin est le premier facteur criminogène, est un amalgame non scientifique et intellectuellement malhonnête..

L'alcool peut être un facteur "criminogène" car il agit comme désinhibiteur dans beaucoup de situations. Mais il ne faut pas confondre ce qui est un facteur désinhibiteur et une cause comportementale. Il existe actuellement bien d'autres consommations ayant des effets désinhibiteurs, (médicaments et psychotropes). Certains médecins accréditent depuis le 19ème siècle l'idée que l'alcool rend violent, ce qui est faux. Entre alcool et violence il y a corrélation, pas causalité. Traduction concrète : les gens de nature violente, manifestent cette violence, souvent sous l'emprise de l'alcool, ce qui ne veut pas dire que l'alcool rend nécessairement violent. Cela dépend des personnes (on peut aussi s'enivrer et devenir doux comme un agneau).

### **4° Sur le facteur démence**

Sous l'accusation de responsable de la « première cause de démence avant 60 ans » on omet abusivement de désigner de quelle démence il s'agit.. La maladie d'Alzheimer représente 65 % du total de toutes les démences. La consommation du vin est-il une des causes de la

maladie d'Alzheimer ? Il semblerait que ce soit tout à fait le contraire. C'est une accusation scientifiquement infondée.

### **5° Sur la seconde cause de retard mental**

L'alcool n'est pas la seconde cause de retard mental, c'est la maladie génétique « l'X fragile », qui touche environs 15 000 personnes en France. Cette maladie génétique est la seconde cause de retard mental et sans aucun lien avec l'alcool, encore moins avec le vin.

### **5° Sur les 2/3 des patients hospitalisés :**

5% des personnes hospitalisés en France auraient un problème avec l'alcool, souvent associé à un trouble antérieur. Prétendre que les deux tiers des patients soignés en France pour des problèmes d'alcool sont dépendants au vin, est totalement abusif et infondé, c'est la traduction du fait que 60% de la consommation d'alcool pur le serait sous forme de vin ».

Cette affirmation démontre bien que la consommation raisonnable de vin est la pratique du plus grand nombre.

Qui veut trop prouver ne prouve rien.....

### **6° Sur le montant présumé du coût social :**

Selon l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies, (OFDT) et une étude ( N°22) menée par Pierre Koff et Philippe Fénoglio, sortie en septembre 2000, étude très large sur le coût social des drogues licites et illicites, le montant du coût social de l'alcoolisme s'appuie sur les éléments suivants :

- La consommation française d'alcool ainsi que la structure de cette consommation afin de mieux cerner la population de consommateurs d'alcool,

- Les résultats concernant les risques attribuables au facteur de risque alcool, ceux-ci étant réutilisés par la suite afin de calculer certains coûts imputables à l'alcool.

- Les dépenses de santé imputables à la consommation d'alcool

- Les dépenses des administrations publiques intervenant dans les secteurs de la prévention et de la répression (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice)

- Les dépenses de la CNAM au travers du financement des campagnes de prévention du CFES, du financement de l'ANPA, et des problèmes des accidents du travail.

- Les dépenses imputables à l'alcool consacrées par les sociétés d'assurances.

- Les pertes de revenu et de production

- Les pertes de prélèvements obligatoires

- Les association à financement privé travaillant dans le domaine de la prévention et de la recherche concernant les risques liés à la consommation d'alcool

- Les autres coûts représentés essentiellement par les amendes infligées aux conducteurs en état alcoolique.

<http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docu/cout2000.pdf-wanadoo>

Il est impossible dans le cadre de cette démarche de « Manifeste Vigne et Vin » d'analyser en détail, et de juger la validité des valeurs annoncées. Nous remarquons simplement que 50% environ du coût global, tiré du rapport sus indiqué, donné par la pétition des ligues anti-alcooliques est constitué par des pertes de revenu, un manque à gagner des entreprises et administrations en raison de l'absentéisme, ou d'autres causes, prétendument dû à l'alcoolisme. S'agissant d'évaluations, de diverses et nombreuses structures elles sont incertaines et très discutables.

Il faudrait pouvoir comparer divers coûts sociaux du même type, le coût social du stress dans le travail, le coût social du transport à Paris, le coût social de l'utilisation de l'amiante dans la construction, le coût social de la pollution généralisée, le coût social de

l'utilisation étendue à tous les secteurs des produits chimiques, le coût social de l'abus de médicaments, le coût social à court, moyen et long terme des autoroutes et du développement des transports par camion .....

Les évaluations sont faites suivant le critère non débattu, que la consommation de vin induit un risque de santé, dès qu'une consommation même minimale, est effectuée, et donc exclue tout effet positif, pourtant scientifiquement en discussion. [www.french-paradox.com](http://www.french-paradox.com)

C'est la démarche globale qui est critiquable et devrait faire l'objet d'une critique exhaustive et scientifique.

### **7° Sur l'intérêt, en matière de santé humaine, d'une consommation modérée de vin :**

Depuis 1993, un programme "Vin et Santé : biologie et pathologie vasculaire" a été développé. Ce programme est coordonné par un comité scientifique, agissant en toute indépendance, qui définit les axes de recherche, lance les appels à projets de recherche et en surveille la réalisation, il est actuellement animé par trois spécialistes des domaines impliqués : Prof. Ludovic Drouet (Angio-hématologue à Paris), Prof. Joseph Vercauteren (Chimiste des Polyphénols à Montpellier) et Prof. Philippe Gambert (Biochimiste des Lipides à Dijon).

Ces projets concernent l'effet du vin et/ou de ses constituants sur la santé vasculaire :

1° chercher par les études épidémiologiques les arguments qui viennent soutenir ou infirmer l'hypothèse d'un effet de l'ingestion modérée et régulière de Vin au cours des repas dans les populations plus spécifiquement françaises,

2° identifier les composants des vins et leur métabolisme chez l'homme,

3° comprendre comment ces composés et, surtout, leurs métabolites présents dans la circulation chez l'homme après ingestion de Vin, pourraient agir sur les innombrables cibles potentielles qui sont impliquées dans les pathologies, particulièrement cardio-vasculaires.

Pour les études épidémiologiques, les moyens relativement modérés mis à disposition et la durée limitée des programmes n'ont pas permis d'initier de grandes études spécifiques mais de s'associer à des études en cours (Stanislas, Monica, Gazelle), et d'obtenir des résultats significatifs dans un délai raisonnable.

Parmi ces études épidémiologiques, le programme "Vin et Santé" a soutenu les études d'un pionnier dans le domaine : le professeur Serge Renaud et, en particulier, ses derniers travaux menés avec le Centre de médecine Préventive de Nancy sur la cohorte Stanislas. Ces études confirment que la consommation modérée et régulière de vin diminue la morbidité et la mortalité cardio-vasculaire, mais, de manière plus novatrice, soutiennent l'observation que la consommation de 2 à 3 verres de vin par jour (et non d'une autre forme de boisson alcoolisée) réduit la mortalité globale et la mortalité par cancer chez les hommes, les travaux se poursuivant actuellement chez les femmes.

Les travaux menés en collaboration avec le projet MONICA France ont montré, à consommation alcoolique égale, un effet différentiel du type de boisson, en particulier du vin et de la bière, en montrant par exemple un effet stimulant sur la fraction réputée protectrice du cholestérol le HDL- cholestérol supérieur pour le vin par comparaison à la bière. Et à l'inverse, sur les triglycérides, un effet délétère moindre du vin par rapport à la bière. Dans une série d'études du groupe Monica Toulouse, avec plusieurs laboratoires dont l'IVS (Institut des Vaisseaux et du Sang) à Paris, un effet de la consommation modérée de vin a été noté dans cette population du Sud-Ouest sur certains facteurs impliqués dans les phénomènes de la coagulation et de thrombose (comme le fibrinogène et le facteur VII). De même les sujets consommateurs modérés réguliers de vin se caractérisaient par une augmentation significative de la capacité antioxydante de leur plasma et une protection contre l'oxydation de certaines particules, telles que les LDL, notamment en épargnant leur contenu en vitamine antioxydante. Ces caractéristiques pouvant concourir à expliquer une protection accrue contre les maladies cardio-vasculaires.

Parmi les études encore plus fondamentales sur les effets tissulaires ou cellulaires de ces extraits dérivés du vin, un grand projet coordonné par une équipe de Strasbourg et

impliquant des laboratoires de Dijon et de Paris, a permis de mettre en évidence un effet relaxant des polyphénols du vin sur les vaisseaux sanguins. Cet effet serait dû, d'une part, à un effet direct d'induction de la production par les cellules endothéliales de la paroi des vaisseaux d'une molécule vasodilatatrice puissante le monoxyde d'azote (NO) et, d'autre part, à un effet indirect lié à l'activité antioxydante des phénols du vin qui s'opposeraient à l'effet inhibiteur des particules lipidiques (LDL) oxydées sur cette action vasodilatatrice des cellules endothéliales. Il semblerait que seules certaines classes de polyphénols puissent être impliquées dans cet effet relaxant.

Pour la compréhension du métabolisme des composés phénoliques du vin, les travaux se sont orientés dans deux directions complémentaires : la mise au point d'un modèle animal à flore digestive modifiée pour devenir de type humain de manière à étudier les métabolismes intestinaux des phénols du vin de façon aussi proche que possible de l'homme. D'autre part les principaux phénols et métabolites des phénols du vin ont pu être obtenus de manière marquée par un isotope stable de façon à faire faire les progrès énormes que l'on attendait sur l'absorption et le métabolisme chez l'homme de ces composants du vin.

Ces résultats encore fragmentaires demandent à être poursuivis dans les trois domaines de l'épidémiologie, du métabolisme et des mécanismes d'action. Le comité scientifique continue à s'élargir et à se diversifier pour représenter l'ensemble des spécialistes français impliqués dans cette problématique.

Après plusieurs années de recherche, les résultats des travaux scientifiques coordonnés par le programme " Vin et Santé " semblent confirmer un effet allant dans le sens de la protection d'une consommation modérée et régulière de vin dans la prévention des maladies cardio-vasculaires. Par ailleurs, ce programme a permis de mettre en évidence de nouveaux effets physiologiques et d'apporter quelques éléments d'explication des mécanismes de base impliqués dans l'action physiologique et physiopathologique des polyphénols du vin.

Les données épidémiologiques (le Paradoxe Français) et de nombreuses études parcellaires soutiennent des hypothèses que le vin et/ou certains de ses composants pourraient avoir en cas de consommation régulière et modérée des effets potentiellement bénéfiques sur la santé et en particulier sur le système cardiovasculaire. [www.vinetsante.com](http://www.vinetsante.com)

En conclusion de cette analyse des arguments de la pétition des ligues anti vin, soutenues financièrement et médiatiquement par les Pouvoirs Publics, en particulier du Ministère de la Santé, nous constatons leur partialité, c'est un procès à charge qui est fait à notre secteur économique et social. Il y aurait pourtant des secteurs de la santé publique, considérés maintenant par des organismes internationaux reconnus comme porteurs de risques majeurs, qui auraient besoin d'initiatives militantes et de l'action des Pouvoirs Publics français. L'OMS vient de publier à l'occasion de son assemblée générale à Genève de mai 2004, un rapport sur les risques très importants de la consommation excessive de sucre et de graisses aggravée par la sédentarité. C'est toute notre société occidentale qui est menacée de déchéance. <http://www.liberation.fr.php?article=208078>

La Commission Européenne, s'alarme aussi, David Byrne dit « Halte à l'obésité » !!!! Il craint que l'obésité soit au XXI<sup>e</sup> siècle le risque majeur de santé entraînant de nombreuses pathologies et un coût prohibitif pour la société.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/672&format=HT>

Nous devons informer le public français et les décideurs politiques et économiques des risques que la mise en cause de la viticulture française, fait courir à l'économie et la société française. Nous devons utiliser un argumentaire incontestable, et scientifiquement établi pour démontrer que la consommation modérée et raisonnée de vin, n'induit pas un coût social, bien au contraire, est utile à la santé humaine, aux plans individuels et collectifs. Nous devons employer les mêmes moyens de diffusion médiatiques que les adversaires de la civilisation et la culture du vin qui est un lubrifiant social historique, pas un destructeur sociétal.

